

Nouvelles perspectives sur le bien-être culturel : le rôle du tiers secteur en matière de patrimoine culturel

Roberta Paltrinieri & Giulia Allegrini
Université de Bologne

ABSTRACT

This essay is based on research carried out in 2021-2022 by the Foundation School of Cultural Assets and Activities of the Italian Ministry of Culture. The data obtained provides an interesting overview of an emerging reality in the Italian third sector, “heritage communities”—formal or informal groups capable of enhancing and preserving the tangible and intangible cultural heritage of Italy. This article defines these heritage communities as pathways towards cultural well-being. It proposes to identify in heritage communities innovative mechanisms in terms of practices and policies of cultural well-being, a new form of well-being inspired by the World Health Organization’s recognition in 2019 of the fundamental relationship between care and culture.

RÉSUMÉ

Cet essai est basé sur une recherche menée en 2021-2022 par la Fondation Scuola Beni Attività Culturali du ministère italien de la Culture. Les données obtenues donnent un aperçu intéressant d’une réalité émergente dans le troisième secteur italien, les « communautés patrimoniales »—des groupes formels ou informels en mesure d’améliorer et de préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel de l’Italie. Cet article définit ces communautés patrimoniales comme des voies vers le bien-être culturel. Il propose d’identifier dans les communautés patrimoniales des mécanismes innovants en termes de pratiques et de politiques de bien-être culturel, une nouvelle forme de bien-être inspirée par la reconnaissance par l’Organisation mondiale de la santé, en 2019, de la relation fondamentale entre les soins de la santé et la culture.

Keywords / Mots clés : collective entrepreneurship, cultural well-being, heritage community, social economy, support for emerging enterprises / entrepreneuriat collectif, bien-être culturel, communauté patrimoniale, économie sociale, appui aux entreprises émergentes

INTRODUCTION

L’objectif de cet article est de contribuer aux échanges internationaux en présentant les données d’une recherche réalisée par la Fondation Scuola Beni Attività Culturali du ministère italien de la Culture au cours des années 2021 et 2022, à la suite de l’application de la Convention européenne

de Faro, adoptée en 2005 mais seulement entrée en vigueur en Italie en 2020. Les données de la recherche fournissent un aperçu intéressant d'une réalité émergente dans le tiers secteur italien, les « communautés patrimoniales », c'est-à-dire les groupes, associés de manière formelle ou informelle, capables de valoriser et de préserver les biens de l'immense patrimoine culturel matériel et immatériel de l'Italie afin de le transmettre aux générations futures. Ces communautés patrimoniales visent à valoriser le patrimoine culturel dont l'Italie est si riche, y compris soixante sites reconnus par l'UNESCO à ce jour. Le tiers secteur italien a ainsi l'occasion d'élargir le potentiel de son action à un domaine différent du domaine traditionnel, la culture, et de devenir un point de référence mondial en matière de pratiques et de politiques. Les objectifs de cet article sont cependant beaucoup plus larges que la simple description de la situation existante.

En effet, l'essai vise à définir les communautés patrimoniales comme de véritables dispositifs pour l'activation de parcours de bien-être culturel. On parle aujourd'hui de *welfare mix*, de deuxième bien-être, de processus de subsidiarité horizontale, ou de gouvernance collaborative. Notre proposition est d'identifier dans les communautés patrimoniales des dispositifs pour innover en matière de pratiques et de politiques de bien-être culturel, ce qui semble être l'une des nouvelles formes de bien-être, après la reconnaissance de la relation fondamentale entre les soins de la santé et la culture par l'Organisation mondiale de la santé en 2019 et la crise pandémique.

S'il est vrai que les défis contemporains incluent les processus d'individualisation, la solitude et l'effritement progressif des liens sociaux et du sens de la communauté, en plus des besoins essentiels, on doit également traiter du bien-vivre, comme le démontrent, par exemple, les expériences des populations sud-américaines au Brésil et en Colombie. Il devient important de comprendre la relation dialogique entre la culture, les langages artistiques, le patrimoine culturel et la communauté. Pour cette raison, les communautés patrimoniales peuvent être cet élément d'intersection dans lequel une relation dialogique à double sens est activée entre la communauté et le patrimoine culturel en tant que ressource et élément de construction communautaire. Elles peuvent en même temps jouer un rôle dans la régénération du patrimoine culturel en tant que bien commun.

Dans cette perspective, notre attention au bien-être culturel est entièrement orientée vers une dimension collective, à savoir la redistribution des compétences culturelles au sein des communautés et en soutien à celles-ci, un processus fondamental pour la réalisation de sociétés plus inclusives, plus durables et moins inégalitaires. Nous sommes convaincues que dans cette chaîne de valeur, les acteurs du tiers secteur ont à jouer un rôle d'une importance primordiale. En effet, nous sommes conscientes que le capital culturel est l'un des atouts les plus importants des classes supérieures et qu'une démocratisation de l'accès à la culture, par le biais de la participation sociale, peut contribuer à ce processus de redistribution.

LA CONVENTION DE FARO COMME POLITIQUE DE PARTICIPATION CULTURELLE : SA MISE EN APPLICATION EN ITALIE

L'étude récente, menée par la Fondation Scuola Beni Attività Culturali du ministère italien de la Culture sur l'application de la Convention de Faro en Italie (Ferrighi A., Pelosi E.; 2024), a analysé

l'étendue et les caractéristiques des communautés patrimoniales et démontré l'importance capitale du tiers secteur pour dynamiser ces communautés.

La Convention de Faro, convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, met l'accent sur les aspects du patrimoine culturel qui sont liés aux droits de la personne et à la démocratie. La Convention promeut une compréhension plus large du patrimoine culturel et de sa relation avec les communautés ainsi qu'avec la société en général. Elle encourage la reconnaissance des objets et des lieux culturels non pas tant pour leur valeur intrinsèque que pour les significations et les usages que les gens leur attribuent et les valeurs qu'ils représentent.

La Convention a été adoptée par le Comité des ministres du Conseil d'Europe le 13 octobre 2005 et ouverte à la signature des États membres à Faro au Portugal le 27 octobre de cette même année. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011. À ce jour, vingt-quatre États membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention et cinq l'ont signée. L'Italie l'a ratifiée en 2020. Les principes généraux qui sous-tendent la Convention sont les suivants : développer la participation démocratique et la responsabilité sociale; améliorer le cadre et la qualité de vie; promouvoir la diversité culturelle et la compréhension mutuelle; et favoriser une plus grande cohésion sociale par la valorisation du patrimoine culturel. Le patrimoine culturel, tel que le définit la Convention de Faro, est considéré comme un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Il inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction au fil du temps entre les personnes et les lieux. La Convention encourage particulièrement la participation culturelle des citoyens, organisés ou non, en favorisant la création de communautés patrimoniales. La recherche présentée par le ministère italien définit la communauté patrimoniale comme un groupe de personnes unies par les mêmes valeurs et les mêmes intérêts, regroupées de manière formelle ou informelle, qui valorisent des éléments particuliers et identifiables du patrimoine culturel, qui souhaitent être pris en compte, et qui s'engagent, dans le cadre d'une action publique, à soutenir et à transmettre des éléments patrimoniaux aux générations futures. L'appartenance à une communauté est donc liée au fait que les personnes qui font partie de la communauté attribuent une valeur au patrimoine culturel qu'elles ont elles-mêmes contribué à faire connaître et à sauvegarder.

La recherche de la Fondation sur les communautés patrimoniales a clairement mis en évidence que la fonction de ces dernières n'est pas exclusivement de préserver le « droit *du* patrimoine culturel », c'est-à-dire l'entretien et la conservation du patrimoine, mais bien de promouvoir le « droit *au* patrimoine culturel », c'est-à-dire la possibilité d'élargir l'action publique en promouvant la responsabilité sociale des communautés patrimoniales et de ceux qui les animent, la participation culturelle, et la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel, afin que les citoyens puissent profiter davantage des lieux, des espaces et des objets culturels. L'objectif de cette intervention est l'entretien des « biens communs », notamment la restitution d'artefacts archéologiques, architecturaux ou urbains, ainsi que de jardins, de parcs et de zones rurales, aux territoires et aux personnes qui y vivent.

La recherche présentée et commentée ici, menée dans le contexte de la ratification italienne de 2020, présente la situation en Italie en cartographiant les politiques et bonnes pratiques en matière

de participation. La cartographie réalisée par la Fondation est la première recherche exploratoire sur les communautés patrimoniales en Italie, car il n'existe pas de sources ni de registres officiels. Il s'agit d'une première démarche de recherche qui a permis de cataloguer des communautés patrimoniales italiennes et de comprendre quels sont leur statut juridique, leurs activités, les objectifs de leurs interventions et les problèmes importants auxquels elles sont confrontées. D'un point de vue théorique et systématique, il semble évident que les communautés patrimoniales ont pour but de renforcer la communauté grâce à des processus de mise en commun, de gérer le patrimoine culturel au sens large y compris le paysage et l'environnement, et de promouvoir la participation sociale et culturelle. Pour mener à bien cette recherche, la Fondation du ministère a lancé un appel à l'action intitulé « La carte des communautés : expériences de participation ». Cet appel a été diffusé par le biais des médias sociaux de la Fondation Scuola Beni Attività Culturali et de groupes Facebook qui s'intéressent à la participation, ainsi que dans le bulletin d'information mensuel de la Fondation. Après la première diffusion de l'appel à l'action, les communautés ont été invitées à remplir un bref questionnaire concernant leurs formes d'organisation et les types de biens qu'elles gèrent. En date du 4 mai 2023, 255 communautés ont répondu à cet appel. Elles constituent maintenant le groupe de référence de notre étude et composent ce que la Fondation a appelé la Carte des communautés patrimoniales en Italie.

Sur les 255 communautés cartographiées dans le cadre de l'appel, un comité scientifique a sélectionné un échantillon de 119 d'entre elles, lesquelles correspondent complètement à la définition de « communauté patrimoniale » mentionnée ci-dessus, pour remplir un deuxième questionnaire portant sur l'expérience de participation à la gestion du patrimoine culturel des communautés, avec une focalisation sur : leurs activités; leurs relations avec les institutions ou les acteurs de leurs territoires; les compétences et les mécanismes qui leur ont permis d'adopter de bonnes pratiques; et les enjeux importants auxquels elles font face. Enfin, des groupes de discussion en ligne ont été organisés réunissant les chercheurs de la Fondation et les communautés, afin de comparer les diverses réalités et d'identifier les différents points de vue sur des thèmes spécifiques, et ainsi mieux comprendre les problèmes des participants eux-mêmes. En ce qui concerne les expériences de participation, l'analyse des données de la recherche démontre l'importance du tiers secteur, qui représente à lui seul plus de 60 % de l'échantillon. En effet, 48 % des communautés patrimoniales sont des associations bénévoles, 12 % des coopératives et 8 % des fondations. Le secteur privé ne représente que 10 %, tandis qu'environ 15 % des communautés patrimoniales sont créées au sein d'organismes publics. Il est intéressant de noter qu'elles ont toutes vu le jour au cours des vingt-cinq dernières années, principalement après 2010, avec un sommet en 2015. Sur le plan opérationnel, les communautés patrimoniales adoptent un modèle de gouvernance collaborative basé sur la co-conception et une reconnaissance des réalités de leur quartier, mais aussi des réalités nationales et européennes. Parmi les dispositifs juridiques utilisés, 22 % des communautés interrogées privilégient les pactes de collaboration, 19 % les concessions, 5 % la reconnaissance de l'usage civique, et 10 % d'autres pactes publics, auxquels on peut également ajouter l'utilisation de biens qui ne sont pas nécessairement privés. D'un point de vue territorial, environ 40 % des communautés patrimoniales étudiées se situent dans le sud de l'Italie et dans les îles de la région, en particulier les Pouilles et la Sicile, lieux qui bénéficient de la majeure partie des fonds publics.

La majorité des communautés patrimoniales, soit 62%, vivent uniquement des fonds fournis par le secteur public, le plus souvent se situant dans une fourchette allant de 5 000 € à 10 000 €. Quelques communautés patrimoniales disposent de fonds plus importants, dépassant même les 50 000 €. Celles-ci sont principalement concernées par la régénération urbaine. D'un point de vue temporel, toutes les communautés patrimoniales sont nées après 2000, avec des sommets en 2010 (après la crise de 2008) et en 2015. Il s'agit principalement de milieux qui vivent grâce à l'engagement de citoyens bénévoles qui consacrent leur temps à l'entretien des biens communs. Les expériences de ceux-ci tournent avant tout autour de lieux communautaires appartenant à l'État (palais, églises, bâtiments désaffectés, zones de fouilles, ruines, parcs et jardins) dans lesquels ils travaillent à la régénération, à la réutilisation et à la récupération, tant dans les zones urbaines que rurales, et qui sont ensuite rendus à l'ensemble de la communauté.

Une communauté patrimoniale étudiée en Italie et reconnue pour ses bonnes pratiques est celle du Bolzanism Museum, premier musée italien sur le logement social qui, depuis 2020, présente aux habitants, aux visiteurs et aux touristes l'histoire des quartiers considérés comme des banlieues, de l'architecture populaire et des personnes qui y vivent. Le musée a fait du patrimoine de la périphérie de Bolzano son exposition permanente. En déconstruisant la pensée derrière la planification urbaine de la ville de Bolzano, il promeut l'émerveillement comme un principe générateur de créativité, de culture et de diversité, et comme une plateforme pour imaginer et repenser une ville future dans laquelle la prise de conscience et la participation des citoyens sont fondamentales.

La recherche montre que ces communautés ont compris à quel point la participation, la gestion et la valorisation du patrimoine culturel ont un impact sur le territoire, surtout en ce qui concerne la promotion de l'éducation au patrimoine culturel. Pour ce qui est des enjeux, la méconnaissance de la Convention de Faro en Italie est celui qui a émergé très clairement. Bien que cette Convention remonte à 2005, plus de la moitié des communautés qui ont répondu au questionnaire, soit 52 %, fonctionnent selon les principes des communautés patrimoniales et présentent les spécificités qui les caractérisent. La recherche menée par le ministère de la Culture pourrait, par conséquent, servir de levier pour lancer des pistes de réflexion pour le tiers secteur.

Les groupes de discussion ont ensuite révélé les difficultés que rencontrent les communautés patrimoniales à fonctionner dans les territoires de manière durable, notamment la précarité due à l'incertitude d'un financement continu et la nécessité de recourir au travail de bénévoles qui doivent être formés constamment, car ils n'ont pas les compétences nécessaires en matière d'organisation, de gestion ou de planification. De plus, les administrations publiques n'écoutent pas attentivement leurs besoins de formation pour acquérir les compétences qui leur permettraient de travailler pour le bien-être de la communauté dans laquelle ils s'activent. En conclusion, les communautés patrimoniales représentent une occasion pour le secteur communautaire et les OSBL. La préservation ou la protection du patrimoine culturel et du paysage ne sont pas tant l'objectif de l'action collective qu'un dispositif pour favoriser de bonnes pratiques visant à promouvoir la participation à la connaissance et à la construction d'identités collectives, qui sont aussi importantes que la diffusion du patrimoine culturel en Italie.

De tout cela, nous pouvons tirer deux considérations importantes. La première découle du fait que la Convention de Faro représente une grande occasion pour le tiers secteur en Italie, qui lui permet

de devenir une référence au niveau international en matière de promotion des communautés patrimoniales, étant donné la richesse de son patrimoine culturel matériel et immatériel. La deuxième concerne le rôle du tiers secteur qui, grâce à son engagement au sein des communautés patrimoniales pour la préservation du patrimoine culturel et la défense du droit à la culture, participe au débat actuel sur les processus de bien-être dans les sociétés occidentales contemporaines. De plus, un important débat sur un « deuxième bien-être » est très vif en Italie. Il postule qu'à côté du « premier bien-être »—le bien-être public traditionnel qui comprend toutes les mesures et interventions de l'État—un « deuxième bien-être » comprenant des mesures et des interventions non étatiques fournies par des entités à but non lucratif devrait être considéré. Comme il est indiqué dans le Manifeste du tiers secteur italien, rédigé en 2023 après la crise pandémique liée à la COVID-19 :

Le système actuel de bien-être social est toujours fortement axé sur la « protection » des personnes. Mais, à l'épreuve des faits, il continue de s'avérer peu efficace. C'est un système qui doit donc être progressivement remplacé par un modèle inclusif basé sur la reconnaissance des droits et tendre à soutenir une logique globale de changement, en partant de la prise de conscience des problèmes anciens et nouveaux, mais aussi en valorisant les nombreuses bonnes pratiques et celles prometteuses que le tiers secteur a été en mesure d'exprimer, même dans les situations les plus critiques et les plus urgentes. (Forum Terzo Settore, 2023, p. 17)

Le Manifeste dit aussi :

Il apparaît également d'une importance fondamentale de baser la programmation sur une approche visant à soutenir et à valoriser le potentiel des personnes [...] en veillant à ce qu'il existe, de plus en plus, un système solide et compétent, capable de promouvoir sur le territoire la participation des réseaux de citoyens, alliant bien-être et développement de la démocratie sur la base de l'équité, de l'égalité des chances, de l'accessibilité et de la lutte contre les inégalités. (Forum Terzo Settore, 2023, p. 19)

À la lumière de ces considérations, nous pensons que le bien-être culturel, déjà largement répandu dans le monde anglo-saxon, est de bon droit imputable aux processus de deuxième bien-être. Toutefois, nous retenons surtout que les communautés patrimoniales et l'application plus générale de la Convention de Faro, impliquant des sujets du tiers secteur, peuvent à notre avis permettre des innovations en matière de pratiques et de politiques.

Plus spécifiquement, nous croyons que le fait de penser le bien-être culturel comme un moyen de lutter contre les inégalités peut contribuer à la connaissance et à l'appréciation par l'ensemble de la population des biens culturels qui font traditionnellement partie du capital culturel des classes sociales supérieures, comme l'a étudié Pierre Bourdieu dans le cadre des processus de « distinction » (1979).

Comme le montrent les recherches financées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Paltrinieri, 2022), nous pouvons affirmer que le bien-être culturel, s'il devient une véritable politique, permet de démocratiser l'accès à la culture, tant du point de vue de l'éducation et de la formation que de la consommation culturelle et de la connaissance des styles et des goûts

culturels, en élargissant la participation des personnes moins bien dotées en capital culturel et en permettant leur inclusion, qui n'est pas actuellement garantie.

COMMENT LES COMMUNAUTÉS PATRIMONIALES PEUVENT-ELLES ÊTRE DES DISPOSITIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BIEN-ÊTRE CULTUREL?

Depuis 2019, le thème du bien-être culturel est devenu très important dans le débat sur les politiques de bien-être, de santé et de soins en Europe. En 2019, en effet, l'Organisation mondiale de la santé a reconnu que les arts et la culture ont un rôle décisif à jouer dans la promotion du bien-être pour les individus et les communautés, en reconnaissant la valeur ajoutée de l'implication dans les arts pour la santé, en encourageant les organisations artistiques et culturelles à faire de la santé et du bien-être une partie intégrante et stratégique de leur travail et, enfin, en soulignant l'importance de l'intersectorialité entre les domaines des arts et de la santé.

En Italie, le CCW, le centre sur le bien-être culturel, association du tiers secteur, créé en 2020 par la Fondation d'origine bancaire San Paolo, a décrit le bien-être culturel en ces termes :

La définition de bien-être culturel indique un nouveau modèle intégré de promotion du bien-être et de la santé des individus et des communautés, à travers des pratiques fondées sur les arts visuels, la performance et le patrimoine culturel. Le bien-être culturel est fondé sur la reconnaissance, également consacrée par l'Organisation mondiale de la santé, de l'efficacité de certaines activités culturelles, artistiques et créatives spécifiques. (Cicerchia, Rossi Ghiglione, Seia, 2020)

Au cœur de cette approche développée en Italie se trouve une perspective biopsychosociale et salutogène, centrée sur les compétences d'adaptation et le développement de *life skill* (aptitude à la vie quotidienne). Nous devons l'approche salutogène au sociologue de la santé Aaron Antonovsky, qui a déclaré dès 1979 qu'il est plus important de se concentrer sur les ressources et la capacité des personnes à se maintenir en santé (la prévention) que sur les risques et les maladies.

L'objectif du bien-être culturel, dans cette vision orientée vers la relation entre les soins et la culture, est la santé des personnes comprise dans une simple dimension individuelle. Ainsi, la participation culturelle permet d'améliorer la qualité de vie des personnes physiquement et psychologiquement fragiles, des personnes ayant un trouble mental, des enfants handicapés, des personnes atteintes de démence, etc. Selon cette acception du bien-être culturel, la prise en charge de la personne dépend d'une relation systémique et systématique de collaboration entre professionnels de différentes disciplines et, surtout, d'une intégration des objectifs entre les systèmes institutionnels de la santé, des politiques sociales et des arts et de la culture.

C'est dans cet esprit qu'a été mis en œuvre au Royaume-Uni, depuis 1994, le programme Arts on Prescription (AoP), qui repose sur la conviction que la participation à une activité créative peut promouvoir la santé et le bien-être et qui s'inscrit dans la catégorie plus large des prescriptions sociales que les professionnels de la santé et les travailleurs sociaux peuvent donner à leurs patients. Dans ce cas, les activités culturelles telles que la danse, la peinture et les visites de sites patrimoniaux sont autant d'expériences dans lesquelles les artistes ou les conservateurs de musée peu-

vent devenir des médiateurs et initier les gens à des parcours de bien-être au sein des communautés (Bungay, 2010). L'art-thérapie, également d'origine anglo-saxonne, combinée à la thérapie par la danse et le mouvement, ainsi qu'à une approche psychanalytique et psychodynamique dont Judith Rubin (2016) a été la pionnière, peut également être lue sous cet angle. Dans les années 1980, un partenariat a été établi entre l'association qui représente l'art-thérapie italienne et Goldsmiths (Université de Londres) pour reconnaître un certificat de psychothérapie en art. L'approche d'Arts on Prescription et celle d'art-thérapie partent de l'hypothèse que la promotion de la santé à travers le langage artistique peut favoriser le bien-être mental et, par conséquent, avoir un impact positif sur le bien-être en général.

Si la pratique d'activités créatives peut réduire l'anxiété, le stress et les troubles de l'humeur, ces mêmes activités peuvent devenir un excellent outil pour réduire les coûts de la protection sociale tout en améliorant la qualité de vie. L'approche d'Arts on Prescription englobe les bonnes pratiques qui permettent de promouvoir l'autonomisation, le bien-être subjectif et le capital social individuel lié aux aspects relationnels; de lutter contre les inégalités de santé et d'accès aux ressources; et d'accompagner le vieillissement actif, en luttant contre le déclin psychophysique. De notre point de vue, la Convention de Faro et la reconnaissance des communautés patrimoniales qui, comme nous l'avons vu, favorisent un plus grand intérêt pour le patrimoine et la participation culturels, permettent d'élargir la perspective du bien-être culturel d'une dimension individuelle à une dimension collective et communautaire, en incluant les processus d'innovation sociale et culturelle les plus étendus (Andersen et Grønbaek Pors, 2016) capables de générer de nouveaux modèles de gouvernance (Paltrinieri et Allegrini, 2020). La recherche met aussi en évidence la possibilité que la gestion participative encourage dans les territoires un dialogue important entre le patrimoine et la communauté, permettant une plus grande cohésion sociale et des formes d'agentivité collective. En ce sens, la gestion du patrimoine par les communautés apparaît comme un important dispositif de bien-être culturel.

Pour mieux comprendre ce qui vient d'être dit, il est important de se concentrer sur le type de procédure et de relation qui est encouragé entre le patrimoine culturel et la communauté et sur le résultat que cette relation génère. Les données relatives aux horizons de sens qui animent les activités des communautés patrimoniales, ainsi que celles relatives aux modalités de gouvernance et de promotion de l'accès aux biens, montrent que la génération et la régénération de biens communs sont au cœur de cette relation (Ostron, 1990). Comme le souligne Donolo :

Les biens communs sont un ensemble de biens nécessairement partagés. Ce sont des biens, car ils permettent le déploiement de la vie sociale, la solution de problèmes collectifs, la subsistance de l'homme dans sa relation avec les écosystèmes dont il fait partie. Ils sont partagés, car, bien que l'exclusion de quelqu'un ou d'un groupe de leur capacité soit souvent possible et même une réalité trop fréquente, ils réussissent davantage et fournissent leurs meilleures qualités lorsqu'ils sont traités et donc également gouvernés et réglementés en tant que biens « communs », accessibles à tous au moins en principe. Ils sont également partagés dans un sens plus fort, car seul leur partage garantit leur reproduction prolongée dans le temps. (2010)

Un bien commun devient tel au moment où la communauté le reconnaît comme tel, en lui donnant une nouvelle identité comme bien appartenant à tous et à toutes, à travers une action qui doit durer dans le temps, pour que le bien puisse rester un bien commun (Arena, 2006).

Les actions envers le patrimoine cartographiées et analysées par la recherche se situent pleinement dans cette perspective d'entretien et de régénération de biens communs (culturels), qui est au cœur de la Convention de Faro. Ces actions constituent donc des pratiques non seulement à « base communautaire », mais aussi un véritable processus de mise en commun (Chatterton, 2010; Dellenbaugh et al., 2015) composé de pratiques orientées vers le partage qui permettent aux patrimoines culturels de devenir des biens communs. Pour comprendre la valeur de la relation entre les communautés et les patrimoines culturels, il convient également de mettre l'accent sur la dimension culturelle qui est au cœur du processus même de « construction » du patrimoine, soit le « patrimoine immatériel » (Nicolini et Andreoli, 2023), un thème central des deux Conventions de l'UNESCO adoptées à Paris le 3 décembre 2003 (« Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ») et le 20 octobre 2005 (« Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles »), ratifiées en Italie par la L. n° 167/2007 et la L. n° 19/2007.

Au sein de cette construction se trouve une action importante qui se rapporte à la construction de sens et à la production de significations partagées et qui a un effet sur la création d'un lien—d'un sentiment d'appartenance—entre les patrimoines, les territoires et les communautés. Il s'agit d'une construction de sens qui intègre des normes, des orientations de valeurs et des pratiques, mais aussi la création d'imaginaires auxquels nous avons fait référence dans la première partie de notre article. Les différentes activités identifiées par la recherche et menées par les communautés agissent précisément dans cette direction, comme des activités de médiation, facilitant non seulement l'accès à un bien, mais aussi la construction de sens, afin que ce bien soit reconnu comme faisant partie de son environnement personnel, social et culturel. Il s'agit donc d'une relation à double sens (dialogique et récursive) dans laquelle le patrimoine culturel est un dispositif relationnel et créateur de communautés, et dans laquelle les communautés participatives jouent par la même un rôle dans la régénération du patrimoine culturel en tant que bien commun. Les bonnes questions à se poser sont donc : que peuvent faire les gens pour le patrimoine et que peut faire le patrimoine pour les gens? Il est aussi important de savoir quels éléments dans un écosystème de bien-être culturel peuvent agir comme des facteurs habilitants.

Les dires des décideurs, des chercheurs et des opérateurs impliqués dans les différentes phases de la recherche et unis par le fait d'avoir mené à bien ces dernières années des processus de prise en charge des communautés ont révélé à cet égard des éléments d'une grande importance. À notre avis, la recherche met en lumière trois dimensions particulières qui, ensemble, offrent une piste de réflexion. La première concerne les partenariats visant à prendre soin des patrimoines culturels et à les gérer ainsi que le rôle que les dispositifs juridiques et les règlements ont dans leur mise en œuvre. Il convient, en effet, de souligner que ces dispositifs peuvent non seulement favoriser la mise en œuvre de la Convention de Faro, mais aussi définir le cadre de valeurs dans lequel se situe la relation entre les communautés patrimoniales, les institutions et le patrimoine lui-même. Cette dimension publique est au cœur de dispositifs tels que les pactes de collaboration qui, comme nous l'avons indiqué précédemment, ont été parmi les outils les plus utilisés. Il convient

de rappeler que les pactes de collaboration, malgré la variété de leurs formes, sont centrés sur une gouvernance collaborative qui elle-même est basée sur une administration partagée, donc de subsidiarité horizontale et circulaire, et qui reconnaît les principes de confiance, de réciprocité et de collaboration ainsi que d'autonomie civique en vue de la prise en charge d'un élément d'intérêt général. En ce sens, les pactes de collaboration sont des dispositifs à l'appui de cette relation dialogique entre patrimoines et communautés décrite précédemment et centrée sur la régénération des biens communs. De ce point de vue, les communautés patrimoniales peuvent être interprétées comme de véritables communautés de pratique. Selon Étienne Wenger (1998), « Ce sont des groupes de personnes qui partagent un intérêt, des problèmes ou une passion pour un sujet et qui approfondissent leurs connaissances et leurs compétences en interagissant et en évoluant ensemble. » Il s'agit de groupes de personnes associées ou non qui, dans l'esprit de la gouvernance collaborative, se forment spontanément, s'allient autour de thèmes spécifiques et développent des phénomènes de solidarité organisationnelle face aux problèmes qui surviennent. Les membres partagent des objectifs, des connaissances pratiques, des significations, des langages et, de cette manière, génèrent des formes d'organisation caractérisées par des traits particuliers et distinctifs.

Une deuxième dimension concerne le rôle spécifique des institutions publiques, qui s'avère fondamental dans la recomposition d'un paradigme de bien-être culturel. Les institutions culturelles publiques elles-mêmes, telles que les théâtres, les bibliothèques et les musées, peuvent agir en tant que facilitateurs, médiateurs et régulateurs entre le patrimoine et les communautés. Dans le sillage du débat international lancé par Eric Klinenberg (2018), un débat intéressant s'est développé sur la façon dont les infrastructures sociales, telles que les écosystèmes culturels, peuvent aider à lutter contre les inégalités et à développer le sens civique ou le capital social tel qu'il est compris par le politologue Robert Putnam (1998). Les musées et les bibliothèques, tout en étant un « patrimoine de culture et de documents », deviennent de plus en plus des espaces habilitants pour les communautés, favorisant la participation de groupes et de personnes qui génèrent ainsi un capital social surtout qualitatif, en réponse aux processus d'individualisation de la société contemporaine. L'acceptation de « communauté patrimoniale » proposée par la Convention de Faro permet précisément de resémantiser dans ce sens l'utilisation et la fonction des institutions culturelles. Ainsi observées, les institutions répondent de manière innovante aux besoins sociaux, qu'ils soient nouveaux ou anciens, et deviennent des lieux où l'on expérimente, dans la perspective paradigmatique de la subsidiarité, des parcours de co-conception et de co-programmation territoriale.

Autour de ce thème s'est récemment développé un débat en Italie sur la question des services publics collaboratifs définis ainsi :

Les services publics collaboratifs sont une nouvelle génération de services qui combinent l'offre de prestations définies, fournies par des opérateurs spécialisés avec des plateformes habilitantes grâce auxquelles les citoyens eux-mêmes peuvent collaborer entre eux et avec d'autres acteurs sociaux, tels que les organismes publics, les universités et les organisations du tiers secteur afin de réaliser de la valeur sociale. (Manzini et Dalena, 2024, p. 15)

À partir de bonnes pratiques d'innovation sociale et des nouvelles cultures fondées sur le principe de proximité et de soin—concept qui replace cet article dans le débat international plus large,

comme en témoignent les travaux de Martha C. Nussbaum (2017) et Catherine Rottenberg (2020)— il peut en effet naître un dépassement de cette antithèse publique/privée sociale en faveur d'un bien-être participatif qui ne soit pas assistancialiste, mais génératif et transformateur. Avec la proposition des services publics collaboratifs, le paradigme collaboratif est mis en œuvre, introduisant un nouveau droit fondamental dans l'explicitation de la citoyenneté : le droit à la collaboration, celui d'imaginer et de réaliser des projets partagés, dans lequel la dimension individuelle se conjugue avec la dimension collective.

Le troisième et dernier élément se rapporte à la variété des voies d'activation des communautés, que nous pouvons envisager dans l'optique d'une redistribution des capacités culturelles, donnant naissance à cette infrastructure culturelle au niveau territorial dont nous avons parlé précédemment. De la base naissent souvent des pratiques non intégrées dans une planification organique qui défie l'administration publique, laquelle a pour tâche de les intégrer dans un projet global qui reconnaît leur fonction d'utilité commune. Dans cette optique, de nombreuses expériences conduisent à l'activation de « nouveaux lieux hybrides » restitués à la ville, à travers des processus de régénération de nature culturelle qui placent le développement des communautés au centre de leurs actions. Comme l'affirme Roberta Franceschinelli (2021), même si les processus de régénération urbaine agissent souvent sur les biens immobiliers publics et doivent toujours être liés aux instruments d'urbanisme et de réglementation en vigueur, il s'agit d'expériences qui ont du mal à être encadrées, car leur caractère innovant soulève des questions et des problèmes pour lesquels la bureaucratie n'est pas toujours préparée. Ces « écosystèmes culturels hybrides » peuvent jouer un rôle fondamental dans les processus d'innovation de la culture administrative. Il est évident en effet que des politiques allant au-delà des distinctions traditionnelles entre les secteurs sont nécessaires, impliquant différents niveaux et domaines (la culture, l'urbanisme et la qualité urbaine, le social, le développement économique, etc.).

LA CULTURE COMME PROCESSUS D'AUTONOMISATION COLLECTIVE

En conclusion, les résultats de la recherche menée par la Fondation du ministère italien de la Culture présentés dans cet article, ainsi que tous les enjeux que nous avons relevés, montrent comment au centre du bien-être culturel se trouve l'activation de processus de développement des communautés, c'est-à-dire de reproduction et de production de capital culturel et social collectif, de régénération des biens communs et de redistribution des capacités culturelles. Au cœur du bien-être culturel, dans une optique plus simplement collective comme celle que nous nous sommes fixées, il y a les questions de l'agentivité et des capacités culturelles des communautés, c'est-à-dire la capacité de générer des paysages alternatifs, suivant la théorie de l'imagination d'Appadurai (1996) et d'Ingold (2020), afin de promouvoir une action sociale orientée culturellement et donc transformatrice. Cela implique une manière de penser et d'agir individuelle et collective qui soit créative, collaborative, responsable et capable d'avoir un impact vertueux sur les façons de vivre, d'habiter, de produire, de consommer et d'organiser, dans l'optique des communautés de pratique proposées par Étienne Wenger, auxquelles nous avons fait référence ci-dessus.

Ce qui caractérise le bien-être culturel par rapport à toutes les autres formes de bien-être, c'est le fait que la dimension culturelle soit au centre des processus de bien-être. Les actes de program-

mation, de production, de distribution, de redistribution et de consommation de la culture produisent une chaîne de valeur qui a un impact social profond. Agir ainsi signifie dépasser—sans nier à quel point cela peut être difficile—la seule dimension artistique des langages artistiques en faveur d'une valeur institutionnelle qui fait de l'acte créatif et artistique un élément d'une chaîne de valeur sociale qui ne porte pas préjudice à la qualité du produit artistique, mais valorise le caractère processuel dans lequel il s'inscrit (Manzoli et Paltrinieri, 2021).

Cependant, si la culture est un lieu de développement des capacités culturelles, celles-ci ne sont pas également réparties, comme nous l'avons rappelé ci-dessus en parlant de Bourdieu, selon lequel le capital culturel, à l'instar des capitaux social et économique, reste aux mains des classes socialement supérieures. En ce qui concerne la diffusion de la culture et la promotion de la participation culturelle, les inégalités relatives aux ressources matérielles, cognitives et sociales demeurent un obstacle à l'accès. Ces inégalités ont ainsi une incidence sur la capacité à progresser parmi un ensemble complexe de règles à partir desquelles on peut tout de même se réapproprier une manière de représenter l'avenir. Cependant, s'il est vrai que Pierre Bourdieu, dans son raisonnement sur les classes sociales, parle de capital culturel appartenant aux individus, nous voulons souligner dans cet article que les communautés patrimoniales et la participation du troisième secteur dans le domaine culturel doivent être orientées vers la production d'un capital culturel *collectif*, lequel est à la fois la condition préalable et le produit d'une action transformatrice des acteurs du troisième secteur. Enfin, la relation dialogique entre communauté et patrimoine, souvent médiatisée par les institutions, se déroule dans le cadre d'une variété d'expériences au sein de différents territoires, où les dimensions de lieu et de temps apparaissent centrales, notamment dans la perspective des biens communs et des pratiques de mise en commun.

RÉFÉRENCES

- Andersen N., et Grønbaek Pors, J. (2016). *Il welfare delle potenzialità*. Rome, IT: Mimesis.
- Antonovsky, A. (1979). *Health, stress and coping*. San Francisco, CA: Jossey-Bass Publishers.
- Appadurai, A. (1996). *Modernity at large: Cultural dimensions of globalization*. Minneapolis, MN: University of Minnesota Press.
- Arena, G. (2006). *Cittadini Attivi*. Rome, IT: Laterza.
- Belfiore, E., et Bennet, O. (2006). Rethinking the social impact of the arts: A critical-historical review. *Research Papers N° 9*. University of Warwick, UK: Centre for Cultural Policy Studies.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris, FR : Gallimard.
- Bungay, H., Clift, S. (2010, novembre). Arts on prescription: A review of practice in the UK. *Perspectives in Public Health*, 130(6), 277–281.
- Chatterton P. (2010). Seeking the urban common: Furthering the debate on spatial justice. *City* 14(6). 625–628.
- Chatzidakis, A., Hakim, J., Littler, J., Rottenberg, C., et Segal, L. (2020). *The care manifesto: The politics of interdependence*. Brooklyn, NY: Verso.
- Ciaffi, D., et Mela, A. (2006). *La partecipazione. Dimensioni, spazi, strumenti*. Roma, IT: Ca-rocci.
- Cicerchia, A., Rossi-Ghiglione, A., et Seia, C. (2020, 11 juin). Welfare culturale. *Atlante Treccani della Cultura*.
- Dellenbaugh, M., Kip, M., Bieniok, M., Muller, A.K., et Schwegmann, M. (dir.). (2015). *Urban commons. Moving beyond state and market*. Basel, CH: Birkhauser.
- Donolo, C. (2010). I beni comuni presi sul serio. *Labsus, il Laboratorio per la sussidiarietà*. URL : <https://www.labsus.org/2010/05/i-beni-comuni-presi-sul-serio/> [3 décembre 2024].
- Ferrighi, A., et Pelosi, E (2024). *La partecipazione alla gestione del patrimonio culturale*. Rome, IT: Sossella.

- Franceschinelli, R. (2021). *Spazi del possibile, I nuovi luoghi della cultura e le opportunità della rigenerazione*. Milan, IT: FrancoAngeli.
- Hadely, S. (2021). *Audience development and cultural policy*. Cham, DE: Palgrave Macmillan.
- Hammonds, W. (2023). *Culture and democracy: The evidence. How citizens' participation in cultural activities enhances civic engagement, democracy and social cohesion. Lessons from international research*. Luxembourg City, LU: Publications Office of the European Union.
- Klinenberg, E. (2018). *Palaces for people*. New York, NY: Penguin Random House.
- Ingold, T. (2020). *Antropologia. Ripensare il mondo*. Rome, IT : Meltemi.
- Matarasso F. (1997). *Use or ornament? The social impact of participation in the arts*. Stroud, UK: Comedia.
- Matarasso, F. (dir.) (2001). *Recognising culture. A series of briefing papers on culture and development*. Stroud, UK: Comedia, Department of Canadian Heritage, UNESCO.
- Forum Terzo Settore. (2023). *Verso un nuovo sistema di welfare, il manifesto del Forum del Terzo settore*. URL : <https://www.forumterzosettore.it/files/2023/02/Manifesto-Welfare.pdf> [3 décembre 2024].
- Manzini, E., et D'Alena, M. (2024). *Fare assieme*. Milan, IT: Egea.
- Manzoli G., et Paltrinieri R. (2021). *Welfare culturale: La dimensione della cultura nei processi di Welfare di Comunità*. Milan, IT: FrancoAngeli.
- Nicolini, M., et Andreoli, E. (2023). La costruzione giuridica del paesaggio: un patrimonio immateriale tra territori, identità e cultura. *DPCE Online*, 59(2). doi:10.57660/dpceonline.2023.1944.
- Nussbaum, M.C. (2017). *Le nuove frontiere della giustizia*. Bologne, IT: il Mulino.
- OMS. (2019). What is the evidence in the role of the arts in improving health and well-being? A scoping review. *Health Evidence Network Synthesis Report 67*.
- Ostron, E. (1990). *Governing the commons*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Paltrinieri, R., dir. (2022). *Project: Cultural welfare ecosystem for wellbeing: Mapping semantic and practices, co-designing tools and raising awareness*. Bologna, IT : University of Bologna.
- Paltrinieri, R., et Allegrini, G. (2020). I Laboratori di Quartiere di Bologna come spazi di ricostruzione delle comunità. Dans Francesco De Biase (dir.), *Rimediare, Ri-mediare. Saperi, tecnologie, culture, comunità, persone* (pp. 242–254). Milan, IT : FrancoAngeli.
- Putnam, R.D. (2000). *Bowling alone: The collapse and revival of American community*. New York, NY: Simon & Shuster.
- Rubin, J.A. (2016). *Approaches to art therapy: Theory and technique*. New York, NY: Routledge.
- Sokka, S., Badia, F., et Donato, F. (2021). Governance of cultural heritage: Towards participatory approaches. *European Journal of Cultural Management & Policy*, 11(1), pp. 4–19.
- Stevenson, N. (2003). *Cultural citizenship. Cosmopolitan questions*. Maidenhead, UK: Open University Press.
- Wenger, E. (1998). *Communities of practice: Learning, meaning, and identity*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- UNESCO. (2019). *Culture | 2030 indicators: Thematic indicators for culture in the 2030 agenda*. Paris, FR : UNESCO World Heritage Centre.

LES AUTEURES

Roberta Paltrinieri est professeure de sociologie culturelle au Département des arts de l'Université de Bologne.

Courriel : roberta.paltrinieri@unibo.it

Giulia Allegrini est professeure de sociologie culturelle au Département des arts de l'Université de Bologne.

Courriel : giulia.allegrini2@unibo.it